

RÈGLEMENTS – VOYAGEZ AVEC CŒUR 2025-2026

Liste des prix et calendrier des tirages

Date et lieu du grand tirage

Le vendredi 6 mars 2026 à 10 h aura lieu le grand tirage « Voyagez avec cœur ». Celui-ci se tiendra à l’Institut de Cardiologie de Montréal, situé au 5000, rue Bélanger, à Montréal (H1T 1C8). Il sera fait via une plateforme de tirage électronique devant minimalement 3 témoins conformément aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les lots suivants seront alors tirés dans cet ordre.

Premier prix

Le titulaire du premier billet tiré remporte un (1) prix, ci-après nommé « Premier prix » d'une valeur totale de 25 000 \$. Premier prix :

- Une (1) somme forfaitaire de 10 000 \$ en argent.
- Un (1) chèque-cadeau de 15 000 \$ de Transat, applicable à l'achat de tout produit Air Transat et Transat présenté dans leurs brochures et vendu par Transat Tours Canada inc. : vols, forfaits, une sélection d'hôtels à la carte, circuits, une sélection d'excursions.
 - Plutôt qu'un chèque-cadeau, la personne gagnante peut choisir une somme d'argent équivalant à 100 % de la valeur du chèque-cadeau. La demande doit être faite par écrit à la Fondation de l’Institut de Cardiologie de Montréal, lors de l’envoi du formulaire d’acceptation du prix. Une fois la décision prise par la personne gagnante, aucun changement ne pourra être effectué.
 - La personne gagnante est libre de choisir sa destination voyage (l’offre proposée sur le site Internet et le matériel publicitaire est à titre suggestif seulement) et est responsable de prendre elle-même tous les arrangements et de faire toutes démarches nécessaires relatives à son voyage.
 - La personne gagnante est libre d’utiliser la somme gagnée pour l’usage de son choix que ce soit pour l’achat d’un voyage ou autre projet. Aucune preuve de l’utilisation de la somme gagnée ne sera exigée.

Deuxième prix

Le titulaire du deuxième billet tiré remporte un (1) prix, ci-après nommé « Deuxième prix » d'une valeur totale de 10 000 \$. Deuxième prix :

- Une (1) somme forfaitaire de 5 000 \$ en argent.
- Un (1) chèque-cadeau de 5 000 \$ de Transat, applicable à l'achat de tout produit Air Transat et Transat présenté dans leurs brochures et vendu par Transat Tours Canada inc. : vols, forfaits, une sélection d'hôtels à la carte, circuits, une sélection d'excursions.
 - Plutôt qu'un chèque-cadeau, la personne gagnante peut choisir une somme d'argent équivalant à 100 % de la valeur du chèque-cadeau. La demande doit être faite par écrit à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal, lors de l'envoi du formulaire d'acceptation du prix. Une fois la décision prise par la personne gagnante, aucun changement ne pourra être effectué.
 - La personne gagnante est libre de choisir sa destination voyage (l'offre proposée sur le site Internet et le matériel publicitaire est à titre suggestif seulement) et est responsable de prendre elle-même tous les arrangements et de faire toutes démarches nécessaires relatives à son voyage.
 - La personne gagnante est libre d'utiliser la somme gagnée pour l'usage de son choix que ce soit pour l'achat d'un voyage ou autre projet. Aucune preuve de l'utilisation de la somme gagnée ne sera exigée.

Troisième prix

Le titulaire du troisième billet tiré remporte un (1) prix, ci-après nommé « Troisième prix » d'une valeur totale de 10 000 \$. Troisième prix :

- Une (1) somme forfaitaire de 5 000 \$ en argent.
- Un (1) chèque-cadeau de 5 000 \$ de Transat, applicable à l'achat de tout produit Air Transat et Transat présenté dans leurs brochures et vendu par Transat Tours Canada inc. : vols, forfaits, une sélection d'hôtels à la carte, circuits, une sélection d'excursions.
 - Plutôt qu'un chèque-cadeau, la personne gagnante peut choisir une somme d'argent équivalant à 100 % de la valeur du chèque-cadeau. La demande doit être faite par écrit à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal, lors de l'envoi du formulaire d'acceptation du prix. Une fois la décision prise par la personne gagnante, aucun changement ne pourra être effectué.

- La personne gagnante est libre de choisir sa destination voyage (l'offre proposée sur le site Internet et le matériel publicitaire est à titre suggestif seulement) et est responsable de prendre elle-même tous les arrangements et de faire toutes démarches nécessaires relatives à son voyage.
- La personne gagnante est libre d'utiliser la somme gagnée pour l'usage de son choix que ce soit pour l'achat d'un voyage ou autre projet. Aucune preuve de l'utilisation de la somme gagnée ne sera exigée.

Quatrième prix

Le titulaire du quatrième billet tiré remporte un (1) prix, ci-après nommé « Quatrième prix » d'une valeur totale de 10 000 \$. Quatrième prix :

- Une (1) somme forfaitaire de 5 000 \$ en argent.
- Un (1) chèque-cadeau de 5 000 \$ de Transat, applicable à l'achat de tout produit Air Transat et Transat présenté dans leurs brochures et vendu par Transat Tours Canada inc. : vols, forfaits, une sélection d'hôtels à la carte, circuits, une sélection d'excursions.
 - Plutôt qu'un chèque-cadeau, la personne gagnante peut choisir une somme d'argent équivalant à 100 % de la valeur du chèque-cadeau. La demande doit être faite par écrit à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal, lors de l'envoi du formulaire d'acceptation du prix. Une fois la décision prise par la personne gagnante, aucun changement ne pourra être effectué.
 - La personne gagnante est libre de choisir sa destination voyage (l'offre proposée sur le site Internet et le matériel publicitaire est à titre suggestif seulement) et est responsable de prendre elle-même tous les arrangements et de faire toutes démarches nécessaires relatives à son voyage.
 - La personne gagnante est libre d'utiliser la somme gagnée pour l'usage de son choix que ce soit pour l'achat d'un voyage ou autre projet. Aucune preuve de l'utilisation de la somme gagnée ne sera exigée.

Cinquième prix

Le titulaire du cinquième billet tiré remporte un (1) prix, ci-après nommé « Cinquième prix » d'une valeur totale de 10 000 \$. Cinquième prix :

- Une (1) somme forfaitaire de 5 000 \$ en argent.

- Un (1) chèque-cadeau de 5 000 \$ de Transat, applicable à l'achat de tout produit Air Transat et Transat présenté dans leurs brochures et vendu par Transat Tours Canada inc. : vols, forfaits, une sélection d'hôtels à la carte, circuits, une sélection d'excursions.
 - Plutôt qu'un chèque-cadeau, la personne gagnante peut choisir une somme d'argent équivalant à 100 % de la valeur du chèque-cadeau. La demande doit être faite par écrit à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal, lors de l'envoi du formulaire d'acceptation du prix. Une fois la décision prise par la personne gagnante, aucun changement ne pourra être effectué.
 - La personne gagnante est libre de choisir sa destination voyage (l'offre proposée sur le site Internet et le matériel publicitaire est à titre suggestif seulement) et est responsable de prendre elle-même tous les arrangements et de faire toutes démarches nécessaires relatives à son voyage.
 - La personne gagnante est libre d'utiliser la somme gagnée pour l'usage de son choix que ce soit pour l'achat d'un voyage ou autre projet. Aucune preuve de l'utilisation de la somme gagnée ne sera exigée.

Lots bonis

Les tirages des lots bonis seront effectués selon le calendrier suivant à l'Institut de Cardiologie de Montréal, situé au 5000, rue Bélanger, à Montréal (H1T 1C8). Ils seront faits via une plateforme de tirage électronique devant minimalement 3 témoins conformément aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les tirages des lots bonis seront effectués parmi les billets déjà vendus au moment de chacun des tirages. Les gagnants des lots bonis demeureront éligibles aux tirages des lots bonis suivants et du grand tirage.

Calendrier des tirages des lots bonis et descriptions des prix « lots bonis » :

- 20 novembre 2025 à 10 h
 - Le titulaire du billet tiré remporte un (1) prix constitué de deux (2) cartes-cadeaux IGA d'une valeur de 500 \$ chacune, pour une valeur totale de 1 000 \$.
- 18 décembre 2025 à 10 h
 - Le titulaire du billet tiré remporte un (1) prix constitué de deux (2) cartes-cadeaux IGA d'une valeur de 500 \$ chacune, pour une valeur totale de 1 000 \$.
- 22 janvier 2026 à 10 h

- Le titulaire du billet tiré remporte un (1) prix constitué de deux (2) cartes-cadeaux IGA d'une valeur de 500 \$ chacune, pour une valeur totale de 1 000 \$.
- 12 février 2026 à 10 h
 - Le titulaire du billet tiré remporte deux (2) billets d'avion aller-retour pour un voyage en Amérique du Nord (incluant Hawaii) en classe affaires, valables uniquement pour des vols réguliers d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge.
 - La valeur approximative est estimée à 5 000 \$, le tout variant en fonction de la destination choisie, de la date de réservation et de la date du voyage.
 - Ce prix n'est ni monnayable ni transférable. Il est valide jusqu'au **30 septembre 2026** selon la disponibilité des vols (vol de retour au plus tard à cette date). Certaines périodes d'embargo devront être respectées.

Conditions et règlements

- Le tirage « Voyagez avec cœur » est un tirage à prix fixe organisé par et au profit de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal.
- Pour participer, vous devez être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.
- Les tirages seront soumis à toute loi fédérale ou provinciale qui puisse les affecter.
- Le personnel, les bénévoles et les administrateurs de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal et de l'Institut de Cardiologie de Montréal peuvent participer au tirage.
- Les administrateurs et les employés de l'entreprise régissant la plateforme de tirage électronique utilisée dans le cadre de ce tirage ne peuvent pas participer au tirage.
- Un total de 25 000 billets sont disponibles en ligne au www.voyagezavecceoeur.com. Ils seront en vente du 1 novembre 2025 au 6 mars 2026 inclusivement, selon les forfaits suivants :
 - 20 \$ pour une chance de gagner
 - 80 \$ pour 5 chances de gagner (soit 5 numéros de billets distincts)
 - 150 \$ pour 15 chances de gagner (soit 15 numéros de billets distincts)
 - 500 \$ pour 80 chances de gagner (soit 80 numéros de billets distincts)
- Le paiement doit se faire en ligne en un seul versement et être réglé en intégralité pour être valide.
- Sur rendez-vous, il est également possible de se procurer un billet électronique au bureau de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal au 5000, rue Bélanger, bureau N-5800, à Montréal (H1T 1C8) ou dans l'un des kiosques de vente tenus par des bénévoles autorisés. Dans ces cas, les paiements par chèque et en argent comptant sont également acceptés.

- Aucun achat de billet ne peut être annulé ni remboursé.
- Aucun reçu pour fins d'impôt ne peut être délivré pour l'achat de billets de loterie, tel que prévu par l'Agence de revenu du Canada.
- Un reçu pour fins d'impôt sera émis uniquement pour les dons supplémentaires faits lors de l'achat de billet et lorsque le don est d'une valeur de 20 \$ et plus.
- Le service de prélèvement sur la paie ne sera pas offert, ni pour les employés de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal ni pour les employés de l'Institut de Cardiologie de Montréal.
- Les gagnants des lots bonus demeureront éligibles aux tirages des lots bonus suivants et du grand tirage. Toutefois, lors du grand tirage du 6 mars 2026, chaque participation (numéro gagnant) sera retirée des tirages subséquents. Une personne ayant fait l'achat de plusieurs participations (numéros) pourrait tout de même gagner plus d'un prix.
- La valeur totale des prix du tirage « Voyagez avec cœur » est de 73 000 \$.
- Toutes les personnes gagnantes seront avisées par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours suivant le tirage et leur nom sera dévoilé sur le site Web www.voyagezavecceoeur.com.
- Les gagnants recevront par courriel le formulaire d'acceptation des prix. Ils disposeront de sept (7) jours pour compléter et retourner le formulaire par courriel à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal pour signifier qu'ils acceptent leur prix.
- Lors de la réclamation de leur prix, les personnes gagnantes devront présenter leur billet gagnant et deux pièces d'identité. Si pour une raison ou une autre, une personne gagnante n'a plus son billet en sa possession, elle sera tout de même déclarée gagnante si son identité (sur présentation de deux (2) pièces d'identité) correspond aux informations enregistrées lors de l'achat en ligne.
- Les personnes gagnantes recevront leur prix dans un délai de soixante (60) jours suivant la réception de leur formulaire d'acceptation.
- Les personnes gagnantes consentent, si requis, et ce, sans rémunération, à ce que leur nom, photo, ville de résidence et/ou toute déclaration reliée au prix ou à sa participation, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce tirage et aux activités-bénéfice de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal.
- Tous les prix payés en argent seront transmis par virement bancaire électronique aux personnes gagnantes, tandis que les chèques-cadeaux pourront, au choix, être récupérés au bureau de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal ou postés par courrier recommandé.
- Les organisateurs du tirage et ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables :
 - Si un ou des passagers se font interdire l'accès au transport aérien par le transporteur pour quelque raison que ce soit. Il en va de même pour l'entrée dans un autre pays ou pour le retour au Canada.
 - En cas d'empêchement, que ce soit pour cause de maladie, d'accident ou de tout autre imprévu que ce soit.

- Advenant tout problème d'ordre personnel, de maladie, de responsabilité civile ou de toute autre nature que ce soit, et ce, pendant toute la durée du ou des voyages.
- Tout différent entre un participant à ce tirage et les organisateurs sera soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui rendra une décision définitive. La Fondation de l'Institut de Cardiologie et ses sociétés affiliées n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle.
- En participant à ce tirage, les personnes gagnantes dégagent la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal, l'Institut de Cardiologie de Montréal, leurs partenaires, leurs agences de publicité ou de promotion, leurs employés, représentants et agents, de toute responsabilité quant aux dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient découler de l'acceptation ou de l'utilisation de leurs prix.

Pour en savoir plus ou pour acheter un billet, visitez le www.voyagezavecceoeur.com.

Tirage autorisé par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ # L-03340).

Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal
5000, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C8
Tél. : 514 593-2525 | Sans frais : 1 877 518-2525
fondationicm.org

Le jeu est-il un problème pour vous ou l'un de vos proches ?
Jeu : Aide et Référence peut vous aider.
1 800 461-0140 (Ouvert 24/7. Gratuit et confidentiel.)

Le genre masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.